

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 3 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 3 septembre, à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil Municipal de la commune de Pagny la Ville, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique ordinaire, en salle de Conseil, sous la présidence de M. Henri MAUCHAMP, Maire.

Présents : M. Henri MAUCHAMP, Maire, M. François BARROSO-YELMO, 1^{er} Adjoint, Mme Cécile NICHELINI, 2^{ème} Adjointe, M. David BOCQUILLON, M. Jean-Paul GRISOLET, M. Valentin LANNEAU, Mme Christine MORON, Mme Béatrice QUENOT, Mme Edith REMIOT, M. Dominique TONAL.

Absent : Mme Virginie HAIMERY, excusée, pouvoir donné à Mme Béatrice QUENOT.

Secrétaire : Mme Christine MORON

Nombre de conseillers en exercice : 11 Nombre de votants : 11 Quorum : 7

Le Quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du PV du 29/06/2026**
- **Réfection du muret de la mairie rue de l'église**
- **Augmentation des heures de secrétariat mairie**
- **Location lot 8 et 9 sur Laveaux**
- **Fête patronale et Halloween**
- **Communications du maire et questions diverses.**

1 - Approbation du PV du 29/06/2026

Le procès-verbal du 29/06/2026 transmis aux conseillers est validé à l'unanimité.
M. David Bocquillon fait remarquer qu'il n'a pas été noté parmi les conseillers présents, un rectificatif sera apporté pour corriger cet oubli.

- **2 – Réfection du muret de la mairie rue de l'église**

Un devis a été demandé à l'entreprise CELEN, qui a déjà effectué les travaux de réfection de la façade de la mairie, qui sont estimés corrects par l'ensemble du conseil. Le montant du devis d'élève à 4994,50 euros. Plusieurs conseillers pensent que le muret est peut-être en pierres apparentes, et qu'il serait dommage de l'enduire. La décision sera donc reportée à la dépose de l'enduit afin de vérifier si toute la surface est en pierre apparentes. Si c'est le cas, un nouveau devis sera demandé pour un travail de rénovation avec rejointoiement des pierres au mortier.

S'il s'avère qu'il y a des zones de briques par endroit, le devis initial sera donc approuvé.

POUR 11 – CONTRE 0 – ASTENTION 0

Délibération 40 – 2026 télétransmise en préfecture le 14/209/2026

- **3. Augmentation des heures de secrétariat mairie**

Suite à l'augmentation des tâches administratives, la secrétaire de mairie, Madame Martine METZ, ne peut plus effectuer toutes les missions qui lui incombent dans les délais impartis, ce qui génère des retards pour le traitement de certains dossiers.

De plus, elle doit s'occuper désormais de la gestion du camping et il va falloir effectuer un important travail de remise à jour du cimetière.

M. Henri MAUCHAMP, Maire, demande donc une augmentation de 4h hebdomadaire de son temps de travail afin qu'elle puisse consacrer ce temps uniquement au travail administratif sans temps d'accueil.

Le coût annuel estimé de cette augmentation est évalué à 4000 euros.

Les conseillers débattent de cette nécessité mais reconnaissent que la réorganisation du cimetière va demander beaucoup de temps puisqu'il va falloir mettre en place le relevage des concessions, identifier toutes les sépultures et créer un règlement. Plusieurs conseillers se sont déjà proposés pour contribuer à ce travail de mise à jour. Le conseil est toutefois conscient qu'il s'agit d'un travail de longue haleine qui devra se poursuivre sur plusieurs années.

La gestion passera par la mise en place du logiciel ELABOR qui permet de traiter l'intégralité des opérations intervenant dans la gestion des cimetières.

A l'unanimité le conseil accepte l'augmentation des 4h hebdomadaire pour le secrétariat de la mairie.

4. Location des lots 8 et 9 sur Laveaux

Suite à des changements de locataires des parcelles 8 et 9 sur Laveaux, le conseil est appelé à définir les nouveaux tarifs de location annuelle.

Le lot 8 de 176 m2 était loué à 96 € par an et passe à 140.80 euros

Le lot 9 de 446 m2 était loué à 127.97 € par an et passe à 356.80 euros.

Après discussion du conseil, recherche sur les tarifs habituellement appliqués sur le secteur, et afin d'uniformiser le tarif du m2 pour les changements futurs, il a été adopté à l'unanimité le tarif de 0.80 € par m2.

POUR 11 – CONTRE 0 – ASTENTION 0

Délibération 41 – 2026 télétransmise en préfecture le 14/209/2026

5. Fête patronale et Halloween

Fête patronale

Après de longs débats sur les animations qui pouvaient être proposées pour la fête patronale envisagée le 3 octobre, et au grand regret de quelques conseillers, il a été décidé d'annuler cette fête pour cette année, au vu des délais vraiment trop courts pour une mise en place correcte des activités.

Halloween

Cette année un seul parcours encadré sera proposé aux enfants pour les accompagner dans leurs quêtes de friandises dans les maisons prêtes à les accueillir. Des animations surprises sur 7 arrêts viendront agrémenter ce défilé.

Afin de relancer l'esprit d'Halloween pour l'ensemble du village, un concours de la maison la plus « effrayante » incitera les habitants à décorer leur maison. Un panier gourmand récompensera la maison qui nous fera le plus peur.

Rassemblement à 15h30 dans la cour de la mairie pour un départ à 16h.

Les enfants retourneront ensuite à la salle des Fêtes décorée, avec entre autres les dessins réalisés par eux, pour un goûter bien mérité et bien sûr pour la répartition du butin.

Une réunion est prévue **le jeudi 10 septembre à 18h** afin de définir :

- Les équipes qui seront chargées de la déco de la salle, de la sécurité sur les parcours, du service du goûter.
- La rédaction du coupon d'information qui sera distribué aux habitants,
- Le choix du signe distinctif sur les maisons accueillantes,
- Les activités proposées aux points d'arrêts.

Communication du Maire et questions diverses

Afin de réunir un maximum de bénévoles et de conseillers qui ont participé à la réussite des festivités des 13 et 14 juillet, l'apéro dînatoire prévu le 19 septembre a été reporté au samedi 3 octobre à 19h.

La mairie proposera un assortissement de charcuterie et des pizzas. Pour assurer la touche sucrée finale, chaque conseiller pourra apporter un dessert. Une cinquantaine de personnes sont pressenties.

Une plainte a été déposée à l'encontre d'un habitant de Pagny la Ville par M. Henri MAUCHAMP, Maire, suite à un signalement de maltraitance d'un chien enfermé dans un véhicule en plein soleil.

M. le Maire est intervenu sur place et en l'absence du propriétaire a libéré le chien qui s'était blessé en voulant sortir de la voiture. Il a beaucoup bu et mangé, preuve qu'il était enfermé depuis plusieurs heures. Le propriétaire du chien a voulu déposer une plainte pour violation de propriété privée. Les dépôts de plainte n'ont pas été suivis.

Les élèves du collège de Seurre ont adressé une carte postale à la Mairie en remerciement de la subvention versée pour le financement de leur voyage en Angleterre.

Une DIA a été transmise pour un bien d'habitation au 43 Grande Rue.

M. Henri MAUCHAMP, Maire et M. Dominique TONAL, Conseiller, vont démarrer les démarches pour la rénovation de l'église, qui consiste essentiellement dans un premier temps à la recherche de budgets auprès de différents organismes.

Un concours pour la décoration de l'abribus va être lancée auprès des enfants de la commune. Il sera annoncé dans l'édition de la prochaine gazette. Le thème retenu est « La vie en bord de Saône ». Tous les dessins seront retenus, et après organisation en fresque cohérente, les dessins seront reproduits par des adultes qui signeront les œuvres des artistes.

Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

La secrétaire de séance

Le Maire